

Avis présentés et votés au CHSCTD des Yvelines du 18 mars 2021

Avis n°1 proposé par la FSU, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA

Afin de mettre un terme aux dérives concernant les tâches demandées aux AESH, les représentants des personnels FSU, SGEN-CFDT et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines appuient la demande du CHSCTA concernant la communication à l'ensemble des personnels d'un document de cadrage relatif aux missions d'accompagnement incombant aux AESH en cas d'absence de l'élève qu'ils accompagnent.

Résultat des votes : adopté 5 POUR (FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA) 1 CONTRE (FNEC-FP-FO)

Avis n°2 proposé par la FSU

Les DGI établis en novembre 2020 ont eu pour objet d'alerter sur un danger professionnel aux risques accrus liés à la crise sanitaire (absence de masques, impossibilité à faire respecter le protocole sanitaire...) et dans un contexte dramatique : la décapitation de Samuel Patty pour avoir rempli ses missions d'enseignant. Dans notre département, la gestion de ces alertes nous interpelle concernant notamment l'absence de consultation du CHSCTD, le refus par l'administration pas toujours motivé individuellement, les retenues de salaire considérées comme journées de grève pour certains et comme services non faits pour d'autres avec des conséquences inégalitaires : suppression d'une journée d'AGS, faisant perdre un trimestre de durée de cotisation à ces agents. , les représentants des personnels FSU au CHSCT Départemental des Yvelines dénoncent les conséquences d'une telle sanction qui a une incidence sur la retraite des personnels concernés. Personnels qui ont alerté comme les autres sur un même danger professionnel en rapport avec la pandémie.

Concernant ces situations de novembre, elle demande que les journées d'AGS soient rétablies aux collègues concernés et appuient la demande du CHSCTA concernant l'ouverture d'un GT pour travailler à un traitement équilibré des DGI.

Résultat des votes : adopté POUR 4 (3 FSU, 1 FO) ABSTENTION 2 (1UNSA et 1 SGEN-CFDT)

Avis n°3 proposé par la FSU et le SE-UNSA

Constatant l'amplification de l'épidémie et le développement de variants du virus augmentant la contagiosité des personnes contaminées, constatant l'incapacité à développer une stratégie cohérente de freinage de l'épidémie faute de laboratoires capables de détecter les variants V1-V2-V3 en nombre suffisant et implantés sur tout notre territoire, constatant que le port du masque n'est pas suffisant pour assurer la protection des personnels confrontés à ces variants.

Les représentants des personnels FSU et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines demandent l'application de la mesure préventive de fermeture de classe dès qu'un cas COVID est avéré et ce, dans l'attente de la confirmation qu'il s'agisse ou non d'un type de variant.

Ils demandent également que les durées d'isolement soient alignées sur les préconisations de l'ARS.

Résultats des votes : adopté 4 POUR (3 FSU et 1 UNSA) 1 CONTRE (1 FO) 1 ABSTENTION (1 SGEN-CFDT)

Avis n°4 en intersyndical FSU / SGEN-CFDT / SE-UNSA

Les représentants des personnels FSU, SGEN-CFDT et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines demandent que des consignes claires soient établies afin de garantir la tracabilité de l'exposition à la COVID des personnels sur le lieu de travail, et que ces personnels soient informés sur leurs droits et sur les procédures en matière d'imputabilité au service de la Covid-19

Résultats des votes : adopté 6 POUR

Avis n°5 proposé par la FSU et le SE-UNSA sur la situation administrative des agent-es impacté-es par des covid longs

Les représentant des personnels FSU et UNSA du CHSCT Départemental des Yvelines demandent que les personnels concernés soient contactés par les services ou par les médecins de prévention afin d'être informés sur l'existence d'un congé longue maladie et des modalités d'obtention d'un temps partiel thérapeutique pour favoriser leur retour à l'emploi.

Ils demandent également que les mesures concernant l'envoi des états récapitulatifs de congés maladie, nécessaires pour percevoir les indemnités journalières de la prévoyance complémentaire santé, soient plus réactives afin que soit complété dans de meilleurs délais le ½ traitement de ces personnels.

Résultats des votes : adopté 5 POUR 1 ABSTENTION (SGEN-CFDT)

Avis n°6 proposé en intersyndical par la FSU, le SE-UNSA, et le SGEN-CFDT

Les représentant des personnels FSU, SGEN-CFDT et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines dénoncent le manque d'outils efficaces nécessaires à la mise en œuvre de la continuité pédagogique et ses limites notamment en matière d'anticipation. La continuité pédagogique ne peut se faire au détriment des conditions de travail c'est pourquoi ils demandent qu'un rappel soit fait aux IEN d'adopter dans ce domaine des objectifs réalistes et de dépasser les simples injonctions facteurs notamment de RPS.

Résultat des votes : adopté 5 POUR (3 FSU, 1 SGEN-CFDT, 1 UNSA) 1 CONTRE (FO)

Avis n°7 proposé par la FSU concernant les personnels vulnérables mis en isolement dans le 1er degré

Les nombreuses dérives concernant les missions en distanciel demandées à ces personnels nécessitent une clarification. Ils ne peuvent être considérés comme des agents polyvalents multi-écoles multi-niveaux multi-tâches : missions d'enseignement, de direction d'école, de CPC, d'administratifs... Les représentants des personnels FSU au CHSCT Départemental des Yvelines demandent que tout changement de poste les concernant soit notifié au préalable par une lettre de mission.

Résultat des votes : adopté 3 POUR (3 FSU) 3 ABSTENTION (FO, UNSA, SGEN-CFDT)

Avis n°8 proposé en intersyndical par la FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT

Alors que la situation sanitaire s'aggrave en Ile-de-France, que les cas de COVID et les fermetures de classes se multiplient dans le département des Yvelines, la décision de

plusieurs Proverseurs de revenir à une organisation en total présentiel nous semble aussi incompréhensible que dangereuse. Cette décision de chefs d'établissement, encouragée par la DSDEN des Yvelines, s'est de plus faite, trop souvent de manière unilatérale, sans consultation des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative.

Résultat des votes : adopté 5 POUR (3 FSU, 1 UNSA, 1 SGEN-CFDT) 1 CONTRE (FO)

Avis n°9 proposé en intersyndical par la FSU, la FNEC-FP-FO, et le SE-UNSA

Dans certains établissements du second degré, une participation financière de 1 euro a été demandée aux personnels pour procéder aux tests antigéniques, alors qu'ils étaient totalement gratuits dans d'autres établissements. Cette différence de traitement est incompréhensible, la participation financière des personnels, aussi modique soit-elle constitue un frein à la campagne de tests menée dans l'Education nationale. La santé au travail est une obligation de l'employeur, ce n'est pas aux personnels d'en assumer les frais : il s'agit bien d'un acte médical dans le cadre professionnel qui ne doit donc pas donner lieu à une participation forfaitaire des personnels.

Les représentants des personnels FSU, UNSA et FNEC FP FO au CHSCT Départemental des Yvelines demandent la gratuité des tests pour les personnels souhaitant se faire dépister dans le cadre professionnel.

Résultats des votes : adopté 5 POUR (3 FSU, 1 FO, 1 UNSA) 1 ABSTENTION (SGEN)

Avis n°10 proposé par la FNEC-FP-FO

Le CHSCTD réuni le 18 mars 2021 se prononce pour le recrutement massif sur des postes statutaires, à hauteur des besoins des établissements, des écoles et des services, afin de pouvoir alléger les effectifs et remplacer tout personnel absent.

Résultat des votes : adopté 4 POUR (3 FSU 1 FO) 2 ABSTENTIONS (1 UNSA, 1 SGEN-CFDT)

Avis n°11 proposé par la FNEC-FP-FO

Le CHSCTD réuni le 18 mars 2021 se prononce contre le plan de continuité pédagogique du ministre de l'Education Nationale, car les enseignants présents n'ont pas à prendre en charge le travail des enseignants absents d'une part, et d'autre part, il remet en cause le principe d'un enseignant pour une classe en prévoyant qu'un enseignant pourrait être amené à prendre en charge d'autres classes en plus de la sienne, désorganisant ainsi les missions des enseignants, dégradant les conditions de travail des personnels.

Résultat des votes : adopté 4 POUR (3 FSU 1 FO) 2 ABSTENTION (1 SGEN-CFDT 1 UNSA)

Avis n°12 proposé par la FNEC-FP-FO

Le CHSCTD réuni le 18 mars 2021 se prononce contre le travail en distanciel des enseignants. En effet, la réglementation par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, le télétravail n'est pas possible pour les missions consistant à assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de l'administration auprès de tiers (agents, usagers, élèves, étudiants, apprentis, stagiaires...). De plus, dans l'article 5 de ce même décret, « l'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent ». Les enseignants vulnérables et cas contacts sont placés en ASA, donc ils ne travaillent pas.

Résultat des votes : adopté 4 POUR (3 FSU 1 FO) 1 CONTRE (UNSA) 1 ABSTENTION (SGEN-CFDT)